



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°**03**./AONO/CKKEM/CIPM-TBEC/2023 DU **09 MARS 2023** POUR L'EXECUTION
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ABRITANT LE CENTRE
MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES DANS LA COMMUNE DE KEKEM,
DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.

1- Objet de l'appel d'offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public 2023, le Maire de la Commune de Kékem, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les **Travaux de Construction d'un Bâtiment Abritant le Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes dans la Commune de Kékem, Département du Haut-Nkam, Région de L'Ouest**.

2- Consistance des travaux

Les travaux et les prestations, objet du présent Avis d'Appel d'Offres comprennent tous les ouvrages prévus dans le cadre du détail quantitatif et estimatif notamment :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations - assainissement ;
- La charpente - couverture ;
- Les menuiseries bois et métalliques ;
- L'électricité courante forte et faible ;
- Plomberie et installation sanitaire ;
- Carrelage ;
- Les revêtements ;
- La peinture ;
- Les VRD.

Ces travaux devront être exécutés conformément aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

3- Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **Cinq (05) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les travaux.

4- Allotissement

L'ensemble des travaux est constitué d'un lot unique ci-après désigné : **Travaux de Construction d'un Bâtiment Abritant le Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes dans la Commune de Kékem, Département du Haut-Nkam, Région de L'Ouest**.

5- Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel des opérations à l'issue des études préalables est de **60 000 000 (Soixante millions) de FCFA.**

6- Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun ayant une expérience avérée dans le domaine des Travaux Publics et Bâtiment.

7- Financement

Les travaux objet de l'Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, exercice 2023.

8- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives un cautionnement provisoire établi selon le modèle indiqué dans le DAO et délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à **1200 000 (Un million deux cent mille) FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après l'expiration du délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire de la lettre-commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9- Consultation du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général du Maire de la Commune de Kékem dès publication du présent avis d'appel d'offres.

10- Acquisition du dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis d'appel d'offres, le DAO peut être obtenu auprès du Secrétariat Général du Maire de la Commune de Kékem (Maître d'Ouvrage) contre présentation de l'original d'une quittance de versement à la Recette Municipale de ladite Commune d'une somme non remboursable de : **100 000 (Cent mille) francs CFA** représentant les frais d'acquisition du dossier d'appel d'offres.

11- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en *sept (07)* exemplaires, dont un *(01)* original et six *(06)* copies marqués comme tels. devra parvenir à la Mairie de Kékem, Secrétariat Général du Maire de la Commune de KEKEM, *au plus tard le à 09 heures précises* contre récépissé et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 03-AONO/CKKEM/CIPM-TBEC/2023 DU 09 MARS 2023

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ABRITANT LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES DANS LA COMMUNE DE KEKEM, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'UEST.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

12- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les Services émetteurs ou une Autorité Administrative, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées de moins de trois (03) mois à l'ouverture des plis ou avoir été établies postérieurement à la date originale de signature de l'avis d'appel d'offres.

N.B. : Toute offre présentée après l'heure fixée pour le dépôt ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

13- Ouverture des offres

L'ouverture des plis se fera en un temps le **10 AVR 2023** à partir de 10 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Kékem siégeant dans la salle des délibérations de la Mairie de Kékem en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance des dossiers dont ils ont la charge.

14- Critères d'évaluation

14.1 Principaux critères éliminatoires

- ✓ Absence de la caution de soumission au terme du dépouillement ;
- ✓ Absence d'une autre pièce administrative non régularisée 48 heures après le dépouillement ;
- ✓ Fausse déclaration, pièce falsifiée ;
- ✓ Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- ✓ Note technique inférieure à 70% (soixante-dix pour cent) de « OUI » ;
- ✓ Certification des documents préalablement certifiés.

14.2 Critères essentiels

- ✓ Présentation de l'offre ;
- ✓ Personnel d'encadrement ;
- ✓ Expérience de l'entreprise ;
- ✓ Moyens matériels mis à la disposition du projet ;
- ✓ Visite de site ;
- ✓ Organisation, planning et méthodologie d'exécution ;
- ✓ Capacité financière

15- Attribution

L'Autorité contractante attribuera la lettre-commande au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et remplissant, conformément au Dossier d'Appel d'Offres, les capacités techniques et financières requises. Les soumissionnaires présentant des offres aberrantes (anormalement basses) seront disqualifiés suivant la procédure réglementaire prescrite à savoir l'obtention de l'avis de l'ARMP après avoir au préalable interrogé le soumissionnaire concerné.

L'attributaire de la lettre-commande est invité à se présenter dès signature de la décision d'attribution, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent et sous peine d'annulation de ladite décision d'attribution, au Secrétariat particulier du Maire de la commune de Kékem pour l'établissement et la souscription de sa lettre-commande. Faute pour lui de se présenter la lettre-commande est attribuée au suivant.

16- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 (Quatre vingt dix) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Renseignements complémentaires.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général du Maire de la Commune de Kékem, Téléphone : 698 98 18 89.

09 MARS 2023
Fait à Kékem, le



COPIES

- ARMP/OUEST ;
- PREFECTURE/BAFANG ;
- DDMINMAP/HT-NKAM ;
- DDMINEPAT/Haut-Nkam ;
- DDMINJEC/Haut-Nkam ;
- PRESIDENTE CIPM/CKKEM ;
- AFFICHAGE/ARCHIVES ;

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

COMMUNE DE KEKEM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

UPPER-NKAM DIVISION

KEKEM COUNCIL

INTERNAL PROCUREMENT
COMMISSION

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
IN PROCEDURE OF EMERGENCY**

N^o **03**/ONIT/KKEMC/ITB/TBEC/2023 OF**09 MARS 2023**.....

FOR THE CONSTRUCTION OF HOUSE ABRITANT LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE
PROMOTION DES JEUNES. AT KEKEM IN UPPER-NKAM DIVISION.

1 - Subject of the invitation to tender

Within the framework of execution of 2023 year Public Investment Budget, the Mayor of Kekem Council, Contracting Authority, Open National Invitation to tender in procedure of emergency for the Construction of house abritant le centre multifonctionnel de promotion des jeunes, at kekem in Upper-Nkam division.

2- Nature of work:

The consistency of these works is detailed in the bill of quantity and cost estimate and in the mail enclosed of unit prices.

3- Execution deadline

The maximum execution deadline provided for by the Project Owner for the execution of the works subject of this tender is **Five (05) months**. The maximum execution time frame of the works is with effect from the date of notification of the notice to proceed of work.

4- Allotment

The works shall be in one (01) lot defined as follows: the Construction of house abritant le centre multifonctionnel de promotion des jeunes, at kekem in Upper-Nkam division.

5- Estimated cost :

The estimated cost of the operation following prior studies stand is **60 000 000 (sixteen millions) FCFA** all taxes.

6- Participation and origin

Participation in this tender shall be open on equal conditions to all Cameroon-based public works contractors.

7- Financing :

Works subject of this invitation to tender shall be financed by the Public Investment Budget (PIB), exercise 2023.

8- Provisional bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank approved by the Ministry in charge of Finance featuring on the listing document 12 of the Tender File of an amount of **1 200 000 (one million two hundred thousand) FCFA** and valid for thirty (30) days beyond the original date of the validity of the offers.

Under pain of being rejected, the Provisional bid bond required shall be produced in original.

9- Consultation of tender file:

The tender file may be consulted during working hours at the General Secretariat of the Mayor of Kekem Council, from the publication of the present invitation to tender.

10- Acquisition of tender file:

The tender file can be obtained from the during working hours at the General Secretariat of the Mayor of Kekem Council, as soon as this notice is published against payment of a non-refundable deposit sum of **100 000 (one hundred thousand) FCFA** payable at **Kekem municipal Treasury**.

11- Submission of offers

Each offer drafted in French or English and in seven (07) including the original and six (06) copies marked as such, should reach the Particular Secretariat of the Mayor of Kekem Council, not later than the at **09 o'clock 00 p.m.** They should carry the inscription:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN PROCEDURE OF EMERGENCY

N^o 03/ONIT/KKEMC/ITB/TBEC/2023 OF 09 MARS 2023

**FOR THE CONSTRUCTION OF HOUSE ABITANT LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL
DE PROMOTION DES JEUNES, AT KEKEM IN UPPER-NKAM DIVISION.**

"TO BE OPEN ONLY DURING THE BID-OPENING SESSION"

12- Admissibility of offers

Under pain of being rejected, the administrative documents required, must be produced in originals or true certified copies by the issuing service or administrative authority in accordance with the special conditions of the invitation to tender. They must be delivered three (03) months before the submission of offers or three months after the launching of this national invitation to tender.

13- Opening of bids

Bids shall be opened in one phase. The administrative, technical and financial proposals shall be opened on at **10 O'clock, local time** by the Internal Procurement Commission attached to the Kekem council. This will be done at the Deliberations hall in the presence of bidders or mandated representatives, who have a perfect knowledge of the bids.

14- Evaluation criteria

14.1- Main eliminatory criteria

- ✓ False declaration, falsified document ;
- ✓ Absence of an administrative document in the offer and not regularized within 48 (forty-eight) ;
- ✓ Production of copies of each offer in insufficient quantity (less than seven (07) ;
- ✓ Omission of a quantified unit price in the financial offer ;
- ✓ Technical score less than 70% (seventy per cent) of "YES" ;
- ✓ Certification of pre certified documents ;

14.2- Main qualification criteria

- ✓ Presentation of the offer ;
- ✓ Experience of supervisory staff ;
- ✓ Supplier's references ;
- ✓ Material and essential equipment ;
- ✓ Site visit
- ✓ Organization-Planning and -Methodology of execution ;
- ✓ Financial capacity

15- Award

The contracting authority will award the contract to the bidder whose bid is evaluated to be the least cost, fulfilling the technical and financial capacities required. Bidders who present anormally low bids would be disqualified following regulation in place which prescribes obtention the expertise of Public Contract Regulatory Agency (PCRA) after seeking explanation from the bidder concerned.

The successful bidder is invited to present as soon as possible after signing of the award decision, than within seven days and under penalty of annulment of that decision awarding the technical service of the Mayor of KEKEM for the establishment and the subscription of its market.

Failure to appear, the contract is awarded to the next.

16- Validity of offers

Bidders will remain committed to their offers for ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders.

17- Complementary information

Complementary technical information may be obtained during working hours from the General Secretariat of Mayor of Kekem council, Phone: 698 98 18 89.

COPIES

- ARMP/QUEST ;
- PREFECTURE/BAFANG ;
- DDMINMAP/HT-NKAM ;
- DDMINEPAT/Haut-Nkam ;
- DDMINJEC/Haut-Nkam ;
- PRESIDENTE CIPM/CKKEM ;
- AFFICHAGE/ARCHIVES ;

KEKEM, THE

09 MARS 2023



Kemeni Dieudonné